

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP

MOTION CONTRE LA CONSTRUCTION DE LA PRISON SUR LE PLATEAU TERCIER A DRAP

Motion N° 002/2018

L'an deux mille dix-huit, le 25 du mois de juillet à 19 heures

le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juillet 2018.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Philippe MINEUR / Serge DIGANI / Jean-Christophe CENAZANDOTTI/ Catherine DINI /Charles BEVACQUA/ Nathalie DIGANI/ Sophie ESPOSITO / Martine DUNOYER DE SEGONZAC/ Jean-Yves LESSATINI/ Marc LEROY/ Eddie DEGIOVANNI / Delphine BOLLARO/ Taoufik FATFOUTA /

PROCURATIONS : Mélanie MORINI à Cathy DINI / Christine DECORDIER à Alexandra RUSSO/ Gracienne DODAIN à Serge DIGANI/ Françoise DAMILANO à Romain BIANCHI/ Jean-Luc CAMBRA à Charles BEVACQUA /

ABSENTS : Sonia CHAKROUNI / Guy GRANIER/ Pierre VESTRI / Delphine BOLLARO / Régine RODRIGUEZ

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI

La ministre de la justice a annoncé un projet de construction de nouvelle prison sur le plateau Tercier alors que le projet d'implantation initiale acté par ce ministère se situait sur un autre emplacement. A quelques mois du dévoilement par l'Etat du futur plan prison, les conseillers communautaires de la CCPP tiennent à manifester leur complète opposition à cette hypothèse de construction sur le plateau Tercier, qui succède à des projets envisagés sur les sites de Blausasc et du Mont Macaron unanimement rejetés par les élus et la population des Paillons.

En effet, un tel projet méconnaît complètement le rôle environnemental déterminant de ce plateau pour les vallées des Paillons.

D'une part, le SCoT des Paillons, approuvé en 2011, le définit comme l'un des principaux impluviums de la nappe phréatique ainsi qu'un grand espace naturel patrimonial.

Il s'agit d'un réservoir naturel d'eau reconnu. L' « étude hydrogéologique des systèmes aquifères du bassin versant des Paillons » conduit par le SMIAGE et le Conseil Départemental en 2017 a conduit à le proposer, parmi les zones de sauvegarde à instaurer impérativement.

D'autre part, le Plateau Tercier, identifié comme ZNIEFF de type I (ZNIEFF n°930020134 : Plateau Tercier – La Lare – Cime de Rastel), est un secteur particulièrement riche sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional.

Pour rappel, les ZNIEFF de type I sont définies par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional. Qui plus est-il porte un site archéologique reconnu.

Le Plateau Tercier fait l'objet de 3 orientations au sein du SCOT :

- En tant que corridor écologique
- En tant que paysage remarquable du patrimoine naturel et culturel montagnard,
- En tant que site stratégique de préservation de grands paysages, de l'environnement, des ressources en eau et de la biodiversité

Par ailleurs, l'implantation d'un tel projet nécessiterait des infrastructures routières dispendieuses et destructrices pour cet espace.

C'est pour ces raisons que les conseillers communautaires demandent à l'Etat d'abandonner définitivement et durablement cette hypothèse de construction de prison sur le plateau Tercier ainsi que tout autre projet. Ils invitent les habitants des Paillons à se mobiliser pour tenir ce projet en échec.

Nombre de Conseillers en exercice :	27				
Présents	: 17	Votants	: 22	Absents	: 5
Pour	: 22	Contre	: 0	Abstentions	: 0

